

Délibération n°D20240066

Rapporteur : Alain BANQUET

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale  
Secrétaire de séance : Fabien RUET

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

**ABSENTS** : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».
- (2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».
- (3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».
- (4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».
- (5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

### CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL CADASTRÉ DM 251 SITUÉ 1 RUE DE LA MIRPE A LA SCI PENINSULE

VU les articles L. 2122-22 et suivants et L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 1583 et 1593 du code civil ;

VU les avis de valeur en date du 1er avril 2021 et du 9 octobre 2023 ;

VU la délibération n°D20230132 en date du 9 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la rationalisation de son parc immobilier, la collectivité a mis en vente un immeuble dénommé ancien musée de la ville (musée du vin et de la batellerie) situé 1 rue de la Mirpe ;

CONSIDÉRANT que le rez-de-chaussée de cet immeuble est occupé depuis mai 2022 par la SARL MYTHIQUE qui y développe son Concept Store PENINSULE et travaille parallèlement sur un projet d'hébergements de luxe dans les étages de ce même immeuble ;

CONSIDÉRANT que pour la boutique, la démarche des porteurs de projet est fondée sur la promotion du territoire autour notamment de la thématique d'Edmond ROSTAND et de Cyrano de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT que cela se caractérise par la personnalisation de vêtements et la création d'objets de décoration autour du thème de la ville de BERGERAC et de son patrimoine, si bien qu'un partenariat avec le

Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) a été signé pour la commercialisation des objets thématiques ;

CONSIDÉRANT que le projet d'hébergement s'inscrit à son tour dans la même démarche de mise en valeur de l'œuvre de la ville et d'Edmond ROSTAND, et se traduira par une offre qualitative à destination des touristes autour du thème de Cyrano de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'acquisition de la SARL MYTHIQUE est parvenue au prix de 250 000 €, qu'elle porte sur la totalité de l'immeuble situé 1 rue de la Mirpe pour 202 m<sup>2</sup> cadastré DM 251 et qu'elle a fait l'objet de la délibération n°132 du conseil municipal du 29 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT toutefois que pour finaliser l'acquisition, les acquéreurs se sont nouvellement constitués en société civile immobilière du nom de SCI PENINSULE, ce qui conduit à modifier la délibération initialement prise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°D20230132 en date du 9 novembre 2023 ;
- **DE DÉSAFFECTER** l'immeuble communal cadastré section DM numéro 251 pour 202 m<sup>2</sup> qui est l'ancien musée de la ville mais qui n'accueille plus cette activité à destination du public depuis décembre 2019 ;
- **DE LE DÉCLASSER** du domaine public et de le basculer au domaine privé communal ;
- **DE CÉDER** l'immeuble communal situé 1 rue de la Mirpe cadastré DM 251 pour 202 m<sup>2</sup> au profit de la SCI PENINSULE (ou tout autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de désigner) représentée par les gérants Christel GENGE et Benoit CANTAIS pour le prix de 250 000 € ;
- **DE DÉSIGNER** l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour représenter les intérêts de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de l'acte et de toutes les servitudes y afférentes.

**Adopté par 31 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER (pouvoir), Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir), Marion SOK CHAMBERON, Fatïha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUL. 2024  
et de l'affichage en date du d'une durée de deux mois conformément aux  
indications portées ci-dessus. - 3 JUL. 2024

Le Secrétaire,



Fabien RUET

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD